

Notice d'emploi d'une structure gonflable :

Mise en place de la structure gonflable :

- Choisir un emplacement plat et propre (sur sol rugueux, utiliser une bâche de protection)
- Dérouler la structure de l'arrière vers l'avant puis la déplier
- A l'arrière, mettre la manche sur le nez du moteur et la fixer à l'aide d'un tendeur
- Brancher le gonfleur sur une installation électrique 220V/16A avec terre aux normes « lieu public ». Celui-ci fonctionne en permanence. Sa conception fait que la pression se limite automatiquement (aucun risque de sur gonflage).
- Utiliser des rallonges électriques en caoutchouc de section 3*2.5mm². Vérifier à l'arrivée que vous avez bien 220V avec les moteurs en fonctionnement. Si non, utiliser des sections de câble plus importantes ou limiter le nombre de moteurs sur le même câble.
- Veillez à ce que la structure ne touche ni ne frotte à quoi que ce soit. Attacher en permanence la structure au sol par tous les points d'encrage (piquets, haubanage, lestage)

Pliage de la structure gonflable :

- Débrancher le gonfleur
- Ouvrir toutes les manches et tirettes
- Attendre que la structure soit bien dégonflée et bien plate
- Schéma A : tirer les murs vers le centre jusqu'à apercevoir la couture de jonction du sol. Répartir les toiles au mieux pour qu'elles ne forment pas de paquet
- Schéma B : Plier les côtés jusqu'au centre du gonflable.
- Schéma C : Replier l'un des plis sur l'autre (refermer le portefeuille), vous obtenez ainsi une bande.
- Schéma D : Roulez cette bande de l'avant vers l'arrière à 2 personnes tandis qu'une autre personne marche sur la toile le plus près possible du rouleau. Rentrez les manches à air à l'intérieur et sanglez le rouleau avec 2 sangles.

